

DECLARATION COMMUNE DES ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES
HAITIENS MEMBRES DE LA CONFERENCE REGIONALE DES RECTEURS, DES
PRESIDENTS ET DES DIRECTEURS D' INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES
MEMBRES DE L'AUF DANS LA REGION DES CARAIBES (CORPUCA) ET DE
L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF) SUR LA
REFONDATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE EN
HAITI

(adoptée le 26 février 2010, à l'occasion de la réunion organisée par la CORPUCA et l'AUF dans les locaux de l'Université APEC de Santo Domingo en République dominicaine)

1 - PREAMBULE

1-1 Les établissements universitaires haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF se sont réunis avec les autres membres, les 25 et 26 février 2010, pour évaluer la situation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en Haïti, suite au séisme du 12 janvier. D'un commun accord, ils ont déploré l'ampleur des pertes humaines. Ils ont constaté l'importance des destructions matérielles enregistrées.

1-2 Les établissements universitaires haïtiens susdits font leurs les conclusions de la Conférence mondiale sur l' Enseignement supérieur tenue à Paris, sous l'égide de l' UNESCO, en juillet 2009 : « A aucun moment, dans l'histoire de l' Humanité il n'a été plus important d'investir dans l' Enseignement supérieur pour promouvoir le développement solidaire et durable des pays » .

1-3 Dans cet esprit, ils réaffirment l'importance de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la reconstruction et le développement d'Haïti et souhaitent, en conséquence, être représentés dans les différentes conférences internationales qui y seront consacrées, pour que soient pris en compte les besoins spécifiques en termes d'infrastructures et de formation des cadres et des chercheurs.

1-4 Ils ont constaté qu'un mouvement de solidarité universitaire internationale s'est immédiatement et massivement manifesté au lendemain de la catastrophe et que des aides nombreuses et diversifiées ont été annoncées par les États et les grands opérateurs publics et associatifs de la coopération dans le secteur des formations supérieures.

2 - OBJECTIFS

2-1 Les établissements universitaires haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF estiment que toute la communauté universitaire haïtienne doit s'organiser pour parler d'une même voix face aux donateurs et exprimer ses principes, stratégies et priorités afin que les appuis attendus correspondent à leurs besoins et à ceux de l'avenir du pays. La présente déclaration commune témoigne de leur engagement dans cette démarche de coordination, de programmation et de formulation de leurs objectifs nationaux.

3 - PRINCIPES, STRATEGIES ET PRIORITES

3-1 Les établissements d'enseignement universitaire haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF considèrent que les moyens qui seront mis en œuvre devront permettre, à partir de la situation de destruction généralisée qu'ils affrontent, non une simple reconstruction mais une

véritable refondation de l' Enseignement supérieur et de la Recherche en Haïti, sur des objectifs d'amélioration et de réorganisation qualitative, notamment en matière de gouvernance universitaire, de formation à la Recherche et par la Recherche et de préparation à l' Emploi.

3-2 Ils insistent sur la nécessité, dans le contexte actuel, de réfléchir à une carte universitaire, comme élément de levier d'un aménagement du territoire en matière de formation, qui pourrait servir d'exemple à d'autres secteurs et également sur l'intérêt d'un regroupement et d'une mutualisation de certains services.

3-3 Les établissements d'enseignement universitaire haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF expriment leur volonté de reprendre au plus vite leurs activités d'enseignement. Ils attendent de la Communauté internationale qu'elle s'inscrive dans une logique de priorité donnée à la reprise des formations universitaires en Haïti même. Dans le même temps, ils souhaitent que les offres nombreuses de bourses de mobilité faites dans le cadre de l'aide internationale soient gérées selon des choix, des méthodes et des critères qui favorisent l'achèvement des cursus pour les formations continues et les étudiants finissants, la poursuite des travaux des doctorants, et préparent le retour au pays de ces étudiants et leur réintégration dans leurs universités (notamment pour y renforcer les ressources professorales existantes), leurs entreprises ou leurs administrations haïtiennes d'origine.

3-4 Vu les pertes dues à la catastrophe, il est plus que jamais nécessaire d'aider à la formation de nouveaux enseignants chercheurs pour les universités haïtiennes. En attendant et pour répondre à l'urgence, l'Enseignement supérieur haïtien aura besoin d'une aide internationale sur les formations pédagogiques et scientifiques et de gestion administrative pour terminer les programmes en cours, soit sous forme présentielle, soit sous forme d'enseignement à distance.

3-5 Il va sans dire qu'un accompagnement en locaux, en matériels, en infrastructures numériques, en laboratoires techniques, en bibliothèques et documentation, est actuellement indispensable pour la reprise des activités et que l'aide de la Communauté internationale est particulièrement urgente à cet égard.

3-6 La présente déclaration commune est accompagnée de dossiers et de documents précisant le bilan des destructions et des dégâts matériels et des pertes humaines provoqués par le séisme, ainsi que les besoins, les attentes et les projets énoncés par les établissements signataires, accompagnés d'une budgétisation et d'un calendrier d'opérationnalisation.

3-7 Les établissements d'enseignement universitaire haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF sont conscients que la refondation de l' Enseignement supérieur et de la Recherche en Haïti ne pourra se passer, pour atteindre ses objectifs, de cadres institutionnels : d'une part, un cadre national et gouvernemental de pilotage et de définition des politiques, d'autre part un cadre d'association et de mutualisation des universités, qui sera le porte parole de leurs intérêts conjoints et l'interlocuteur privilégié de la structure publique chargée de l'Enseignement supérieur.

3-8 Ils considèrent que, dans l'attente de la mise en place de tels cadres, la CORPUCA et l'AUF constituent des réseaux représentatifs (2/3 des effectifs des étudiants haïtiens), qualifiés pour s'exprimer. Ils proposent par ailleurs que des universités non membres de la CORPUCA et de l'AUF dans la Caraïbe puissent également s'associer à la démarche qui est en cours.

3-9 Enfin, les établissements universitaires signataires rappellent que les moyens importants qui seront mis à la disposition de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Haïti, par de nombreux acteurs nationaux et internationaux du développement éducatif, doivent impérativement être utilisés dans le cadre d'un programme intégré et cohérent, d'un projet global d'ensemble, ce qui est une condition, à leurs yeux impérative, de la valorisation de ces moyens dans le cadre du développement durable d'Haïti.

Université d'Etat d'Haïti

Université Notre Dame d'Haïti

Université Quisqueya

Ecole Supérieure d'Infotronique d'Haïti

Ecole Nationale Supérieure de Technologie

Institut Universitaire Quisqueya Amérique

Centre Technique de Planification et d'Economie Appliquée

Université Caraïbe